

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mai 2011

BIOÉTHIQUE (Deuxième lecture) - (n° 3403)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Leonetti, Mme Dumoulin et M. Jardé

ARTICLE 22 QUINQUIES

Après l'alinéa 7, insérer l'alinéa suivant :

« II *bis*. – Au quatrième alinéa de l'article L. 1121-11 du même code, les mots : « à l'alinéa précédent » sont remplacés par les mots : « au troisième alinéa ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.